

# Renforcer la stratégie de mobilisation des ressources

Charles Vellutini

SIP/2025/132

Les documents de la série des Questions générales sont préparés par les services du FMI à titre de documents de référence aux fins des consultations périodiques avec les pays membres. Le présent document est établi sur la base des informations disponibles à la date de son achèvement, le 26 août 2025. Il est également publié séparément comme Rapport du FMI n° 25/271.

**2025**  
**OCT**



**FMI : Documents de la série des Questions générales**  
Département Moyen-Orient et Asie centrale

**Algérie: Renforcer la stratégie de mobilisation des ressources intérieures**  
**Charles Vellutini\***

Distribution autorisée par Charalambos Tsangarides  
Octobre 2025

**Les documents de la série des Questions générales sont préparés par les services du FMI au titre de documents de référence aux fins des consultations périodiques avec les pays membres.** Le présent document est établi sur la base des informations disponibles à la date de son achèvement, le 26 août 2025. Il est également publié séparément comme Rapport du FMI n° 25/271.

**EN BREF :** Ce document de la Série des Questions générales analyse les difficultés rencontrées par l'Algérie dans la mobilisation des recettes et présente les réformes envisagées pour améliorer la perception de l'impôt hors hydrocarbures. Le secteur des hydrocarbures est la première source de recettes publiques et est marqué par une forte volatilité ; les recettes fiscales hors hydrocarbures de l'Algérie restent donc faibles et stagnantes. À l'aide d'une analyse comparative par régression, l'étude recense un manque à gagner fiscal hors hydrocarbures de grande ampleur, de 2 à 4 % du PIB, ce qui révèle l'existence d'un considérable potentiel inexploité. Les principales contraintes sont les résultats insuffisants de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de l'impôt sur les sociétés (IS), l'étroitesse de l'assiette des impôts fonciers, et le poids de l'économie informelle. Le document recommande des réformes fiscales axées sur l'élargissement de l'assiette fiscale, la simplification des taux et des exonérations, le renforcement de l'administration fiscale et l'adoption d'une stratégie fiscale à moyen terme visant à ancrer les efforts.

**RÉFÉRENCE RECOMMANDÉE :** Vellutini, Charles, 2025, "Algeria: Strengthening the Revenue Mobilization Strategy", Selected Issue Paper, International Monetary Fund.

Numéros de classification JEL :	H2
Mots clés :	Algérie, Mobilisation des recettes intérieures, Fiscalité
Courriel des auteurs :	cvellutini@imf.org

## QUESTIONS GÉNÉRALES

# Algérie : Renforcer la stratégie de mobilisation des ressources intérieures

Charles Vellutini<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> L'auteur remercie Véronique Salins, Charalambos Tsangarides et Sébastien Leduc pour l'utilité de leurs contributions et la perspicacité de leurs commentaires. Les auteurs remercient également tout particulièrement Fayçal Sawadogo et Juan Carlos Benítez pour leur précieuse contribution à l'analyse de l'effort fiscal. Rodrigo Huguet a apporté un soutien précieux à la rédaction du présent document.

# RENFORCER LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RECETTES

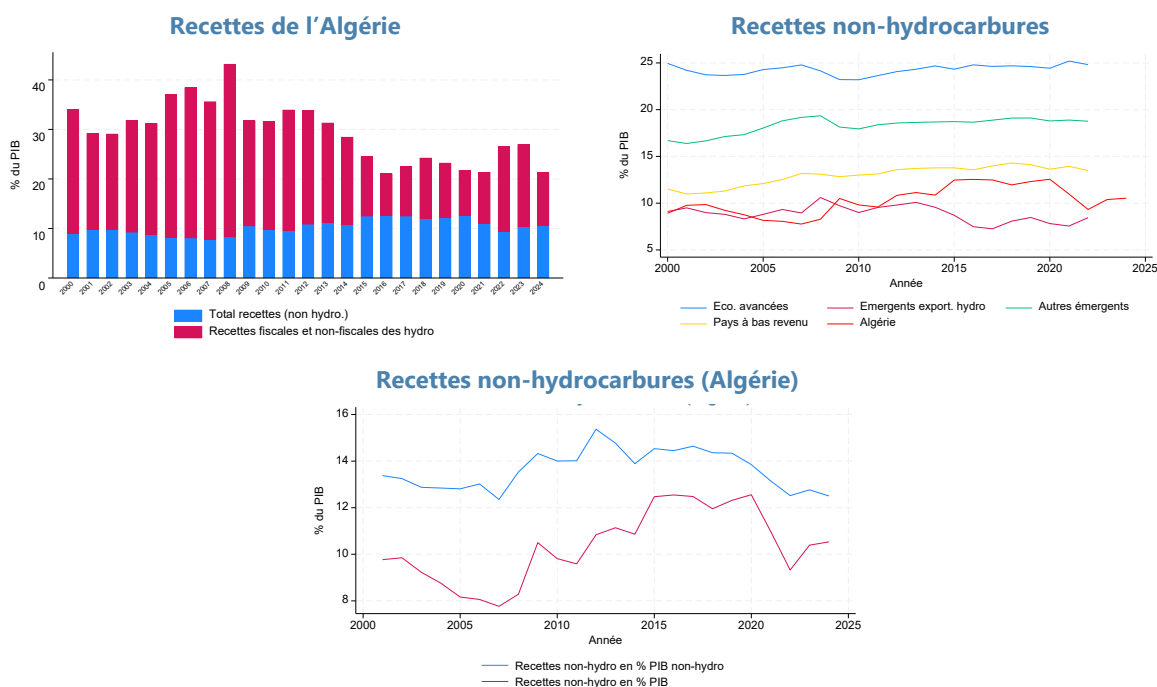
*Dans le présent document, nous analysons les difficultés rencontrées dans la mobilisation des recettes et présentons les réformes envisagées pour améliorer la perception de l'impôt hors hydrocarbures. Les recettes tirées des hydrocarbures dominent les finances publiques algériennes et affichent une forte volatilité, tandis que les recettes fiscales hors hydrocarbures restent faibles et stagnent. À l'aide d'une analyse comparative fondées sur des régressions de panel, l'étude met en évidence un manque à gagner fiscal hors hydrocarbures de grande ampleur, représentant 2 à 4 % du PIB, ce qui souligne l'existence d'un considérable potentiel inexploité. Les principales contraintes sont notamment les résultats insuffisants de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de l'impôt sur les sociétés (IS), l'étroitesse de l'assiette de l'impôt foncier et l'importance du secteur informel. Dans le présent document, nous recommandons des réformes fiscales axées sur l'élargissement de l'assiette fiscale, la simplification des taux et des exonérations, le renforcement de l'administration fiscale et l'adoption d'une stratégie de recettes à moyen terme (SRMT) visant à consolider l'ensemble de ces initiatives. Ces réformes renforceraient la résilience des recettes et favoriseraient un rééquilibrage budgétaire durable.*

## A. Introduction

**1. Depuis 2020, le secteur des hydrocarbures reste la première source de recettes publiques en Algérie** (graphique 1, diagramme en haut à gauche). Le pétrole et le gaz ont généré à la fois des recettes fiscales (impôt sur les sociétés) et des recettes non fiscales (notamment des redevances et des dividendes des entreprises publiques), soit en moyenne 67 % des recettes totales sur la période. Toutefois, comme l'illustre le graphique, l'un des principaux problèmes budgétaires tient à la forte volatilité de ces recettes, qui sont directement liées aux cours internationaux des matières premières.

**2. En revanche, les recettes fiscales hors hydrocarbures ont stagné au cours des deux dernières décennies, oscillant constamment autour de 10 % du PIB** (graphique 1, diagramme en haut à gauche). Sur la période récente, ces recettes n'ont pas encore rebondi après la crise de la COVID-19 : en 2019, elles représentaient 12,3 % du PIB, contre seulement 10,6 % en 2024. Comme le montre le diagramme en haut à droite du graphique 1, bien que ce chiffre soit légèrement supérieur à la moyenne des autres pays émergents exportateurs de combustibles, il reste nettement inférieur à celui des pays émergents non exportateurs de combustibles. Comme le montre le diagramme en bas à gauche, les recettes hors hydrocarbures, en particulier lorsqu'elles sont exprimées en pourcentage du PIB hors hydrocarbures, sont nettement plus stables que les recettes du secteur des hydrocarbures.

### Graphique 1. Pourcentage du pétrole et du gaz dans les recettes et comparaisons internationales



Sources : base de données longitudinales sur les recettes dans le monde ; calculs des services du FMI.

### 3. Il est essentiel de renforcer la mobilisation des recettes hors hydrocarbures.

Le contexte macroéconomique au sens large montre qu'il est urgent d'augmenter les recettes hors hydrocarbures. Le solde primaire hors hydrocarbures s'est progressivement détérioré (passant de -6,9 % du PIB hors hydrocarbures en 2018 à -15,3 % en 2024), tandis que les besoins en dépenses publiques ne cessent d'augmenter. Cela renforce les arguments en faveur de la consolidation des recettes fiscales, en particulier si l'Algérie doit limiter sa dépendance à l'égard des emprunts extérieurs.

## B. Estimation de la capacité fiscale de l'Algérie et des possibilités d'enregistrer des recettes fiscales supplémentaires

### Capacité fiscale des secteurs autres que le secteur des hydrocarbures de l'Algérie

4. Nous estimons la capacité fiscale de l'Algérie à l'aide d'une approche de comparaison par régressions de panel. Cette approche s'appuie sur les travaux de Benitez *et al.* (2023)<sup>1</sup>, qui fournissent une analyse similaire pour différents pays à travers le monde. La méthodologie analyse les différences entre les pays dans la perception de l'impôt et les lie à des facteurs explicatifs, notamment, dans le modèle de référence (modèle 1), le PIB par habitant, le pourcentage du PIB

<sup>1</sup> Pour une présentation détaillée de la méthodologie, voir Benitez *et al.* (2023), annexe 1.

dans la valeur ajoutée agricole et le commerce, et l'efficacité de l'État<sup>2</sup> La capacité fiscale (ou la frontière fiscale) de chaque pays est ensuite établie en mettant en correspondance une régression des recettes fiscales et les variables explicatives, la mise en correspondance ayant pour objet de définir les niveaux les plus élevés de recettes fiscales observés pour des niveaux donnés des variables explicatives. L'ampleur du manque à gagner fiscal est estimée en comparant la capacité fiscale estimée par rapport aux impôts perçus actuellement.

**5. Pour vérifier la robustesse des résultats, le modèle est ensuite étendu afin d'inclure le pourcentage du PIB provenant du secteur extractif<sup>3</sup> dans ses facteurs explicatifs (modèle 2).**

Étant donné que le modèle 2 compare généralement davantage l'Algérie à d'autres pays émergents exportateurs de combustibles, dont la faiblesse des recettes hors hydrocarbures est relativement similaire, il propose une frontière fiscale moins « ambitieuse ». Il peut donc être considéré comme une frontière fiscale minimale, plus basse. En revanche, le modèle 1 peut être interprété comme proposant un objectif plus ambitieux.

**6. L'analyse met l'accent sur les recettes fiscales hors hydrocarbures.** Étant donné que les recettes du secteur des hydrocarbures sont très sensibles aux fluctuations des cours internationaux du pétrole et du gaz, le concept de capacité fiscale structurelle est moins significatif pour cette composante. En outre, comme il a été noté, l'Algérie a précisément pour objectif d'étendre la fiscalité hors hydrocarbures. Conformément à la pratique habituelle (Benitez *et al.*, 2023 ; Verdier *et al.*, 2022), notre analyse se penche donc en particulier sur ces recettes. Les données sur les recettes sont tirées de la base de données longitudinales du FMI sur les recettes dans le monde pour 163 pays entre 1990 et 2022<sup>4</sup>.

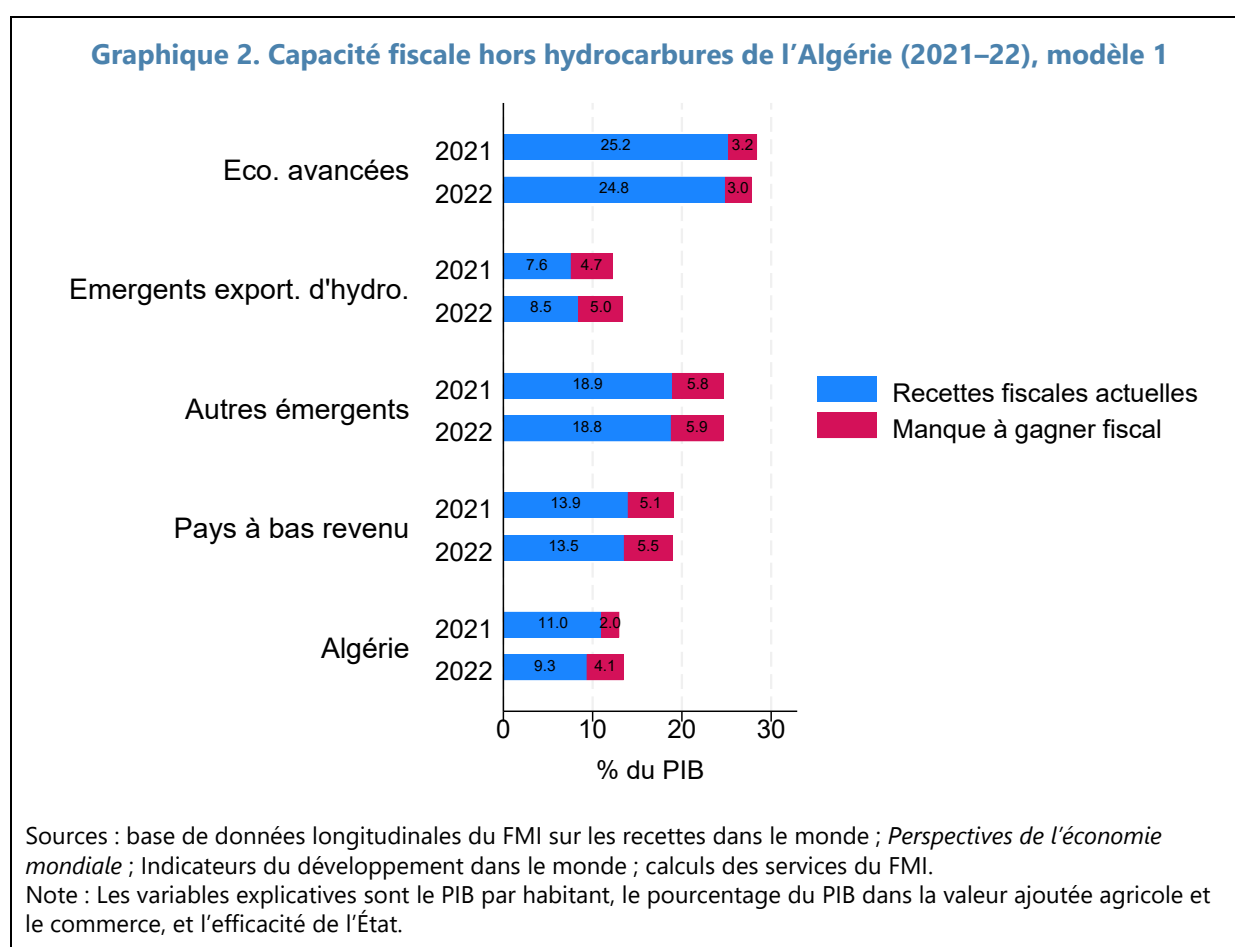
---

<sup>2</sup> Indicateurs de gouvernance mondiaux de la Banque mondiale.

<sup>3</sup> Rentes totales provenant des ressources naturelles (% du PIB), Indicateurs du développement dans le monde.

<sup>4</sup> Selon Benitez *et al.* (2023), les cotisations de sécurité sociale sont exclues de l'estimation de la capacité fiscale, car certains pays les affectent davantage que d'autres au financement des retraites et à d'autres transferts sociaux. Cela affaiblit leur interprétation en tant qu'impôt dans l'analyse comparative, car un impôt est un paiement obligatoire pour lequel aucun avantage direct n'est attendu.

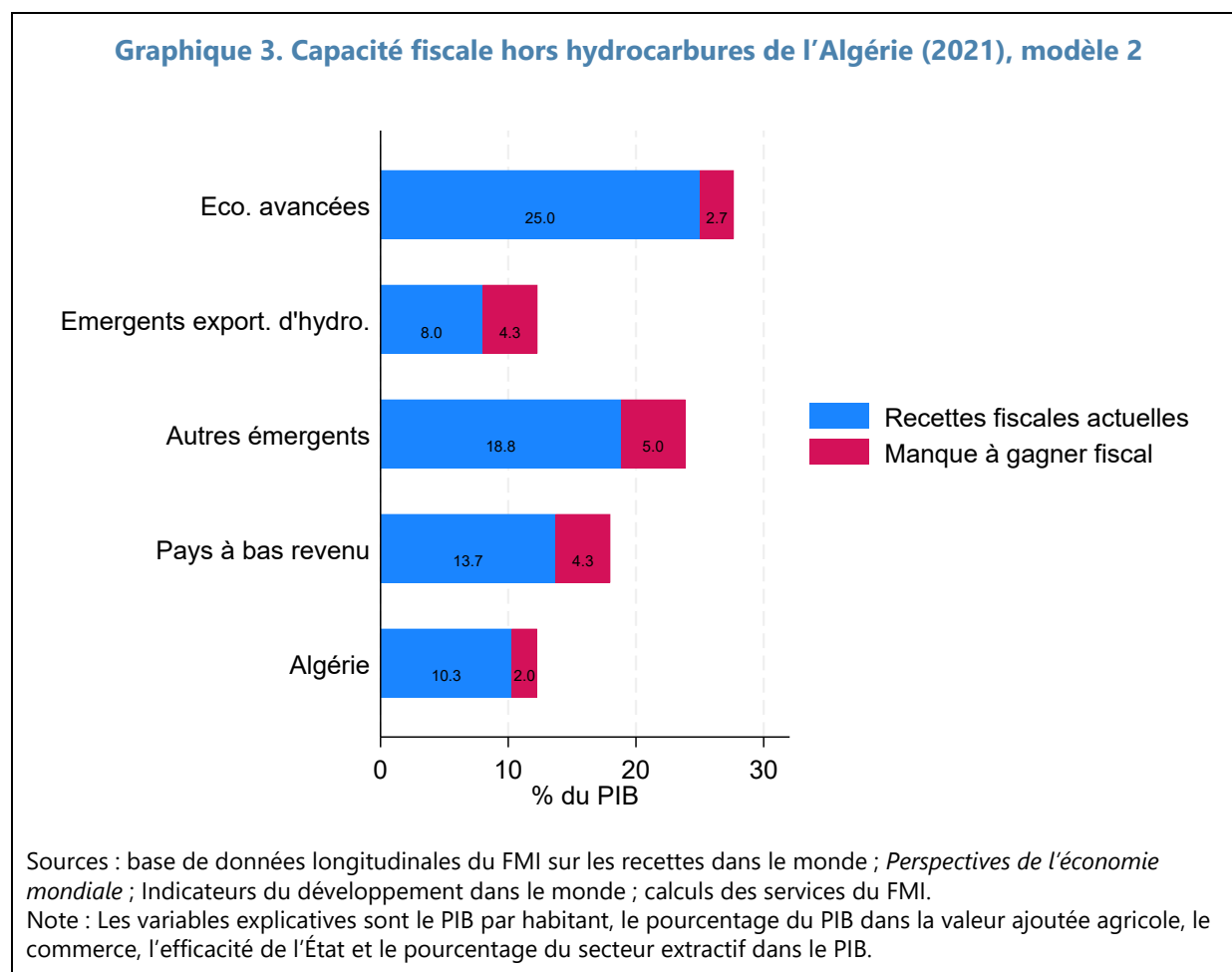
**7. Les résultats du modèle de référence (modèle 1) montrent que l'estimation du manque à gagner fiscal hors hydrocarbures de l'Algérie est considérable, entre 2,0 et 4,1 % du PIB (Graphique 2).** Cela implique une capacité fiscale hors hydrocarbures de 13,5 % du PIB en moyenne pour ces années (ou 15,9 % du PIB hors hydrocarbures). Dans ce modèle de référence, le manque à gagner fiscal de l'Algérie est inférieur à celui d'autres pays exportateurs de combustibles (par exemple, en 2022, 4,1 % du PIB contre 5 %), mais cela s'explique en grande partie par le fait que les recettes fiscales actuelles de l'Algérie sont plus élevées, autrement dit que l'Algérie se rapproche de sa frontière fiscale. En réalité, l'effort fiscal de l'Algérie est caractéristique des autres pays émergents exportateurs de pétrole, qui est marqué par une forte dépendance à l'égard des recettes provenant des hydrocarbures<sup>5</sup>.



**8. Dans le modèle 2, le manque à gagner fiscal reste non négligeable, à environ 2 % du PIB, alors même que nous avons explicitement neutralisé les effets de la part de l'économie des hydrocarbures dans le PIB.** Cette version du modèle permet d'envisager le fait que l'ampleur du secteur exportateur de combustibles a une incidence sur la capacité fiscale hors hydrocarbures

<sup>5</sup> Voir Verdier *et al.* (2022) et figure 4 ci-dessous.

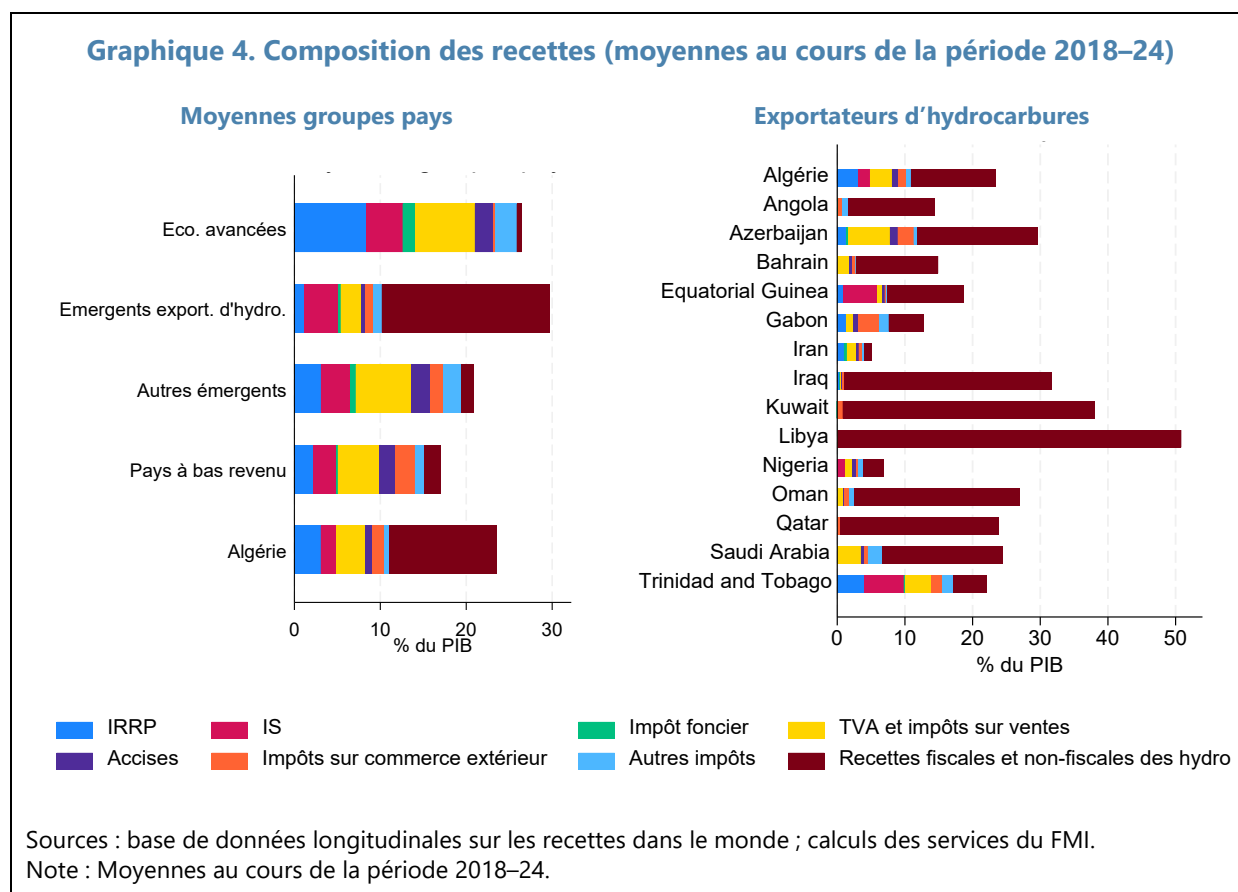
d'un pays. Étant donné que les pays émergents exportateurs de pétrole dégagent nettement moins de recettes hors hydrocarbures que les autres pays émergents (voir figure 4), la capacité estimée hors hydrocarbures serait probablement inférieure si cette caractéristique structurelle était prise en considération. Si le manque à gagner fiscal estimé de l'Algérie est effectivement légèrement inférieur dans cette configuration, il reste néanmoins important, à quelque 2 % du PIB, soit 2,35 % du PIB hors hydrocarbures (Graphique 3). Une façon d'interpréter ce résultat est que, même si le secteur des hydrocarbures continue de dominer l'économie algérienne et que la diversification reste limitée, le potentiel estimé des recettes fiscales hors hydrocarbures demeure important, à environ 2 % du PIB. Ce chiffre peut donc être considéré comme une estimation basse.



## Où est-il possible d'engranger des recettes supplémentaires ?

**9. La composition des recettes de l'Algérie indique qu'il existe des perspectives de croissance des recettes dans les principaux impôts nationaux de base.** Conformément aux estimations du manque à gagner fiscal présentées plus haut, la composition des recettes dans le graphique 4 (diagramme de gauche) montre que les recettes fiscales globales, en pourcentage du PIB, sont inférieures à la moyenne des pays émergents non exportateurs de combustibles et même

des pays à bas revenu. À cet égard, l'Algérie ressemble à la plupart des pays émergents exportateurs de combustibles, où, là encore, les recettes tirées des industries extractives occupent la première place dans le recouvrement total de l'impôt (Verdier *et al.*, 2022). En outre, les différents impôts de base (TVA et impôt sur les sociétés), qui constituent généralement les principales sources de recettes non pétrolières, sont nettement moins élevés en Algérie que dans tous les autres groupes de pays comparables, à l'exception des pays émergents exportateurs de combustibles. Le graphique 4 (diagramme de droite) montre que la plupart des pays exportateurs de pétrole (à l'exception de Trinité-et-Tobago) se heurtent à des difficultés comparables pour diversifier leurs recettes.



### 10. La TVA et l'impôt sur les sociétés ne sont pas à la hauteur de leur potentiel en Algérie.

Les recettes de la TVA n'ont représenté en moyenne que 3,3 % du PIB entre 2018 et 2024, ce qui témoigne plus largement de la difficulté de dégager des recettes hors hydrocarbures dans les pays exportateurs d'hydrocarbures. À titre de comparaison, les recettes de la TVA dans les pays émergents non exportateurs de combustibles ont atteint 6,5 % du PIB au cours de la même période. De même, l'impôt sur les sociétés n'a rapporté que 1,8 % du PIB en Algérie, contre 3,4 % dans les pays émergents non exportateurs de pétrole, ce qui montre là encore qu'il reste beaucoup à faire.

**11. Les dépenses fiscales, qui expliquent le manque à gagner au niveau des recettes fiscales, sont généralement importantes en Algérie.** À elles seules, les dépenses fiscales de TVA sont estimées à environ 1,5 % du PIB en 2023, tandis que celles de l'impôt sur les sociétés sont estimées à 0,24 % du PIB. Au total, les dépenses fiscales relatives à ces instruments s'élèvent à environ 1,7 % du PIB, ce qui souligne l'ampleur du manque à gagner fiscal.

**12. L'incivisme fiscal aggrave le manque à gagner fiscal, principalement en raison de l'économie informelle.** L'économie informelle, en particulier dans des secteurs tels que l'agriculture, le commerce et la construction, a contribué de manière notable à l'insuffisance des recettes fiscales globales. D'après des études récentes, l'économie non déclarée représenterait environ 32 % du PIB total de l'Algérie<sup>6</sup>. S'agissant des recettes fiscales, cet incivisme fiscal aggrave encore le manque à gagner, et il est sans doute particulièrement prononcé pour ce qui concerne le recouvrement de l'impôt sur les sociétés.

### C. Perspectives : réformes envisagées

**13. Le système fiscal algérien offre des possibilités de générer des recettes grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la simplification.** Le système actuel se caractérise par sa complexité, la multiplicité des taux et la généralisation des exonérations, qui érodent l'assiette fiscale et affaiblissent le civisme fiscal. La simplification des taux de TVA et des exonérations, la rationalisation des mesures d'incitation relatives à l'impôt sur les sociétés et l'actualisation des évaluations foncières et du recouvrement de l'impôt foncier pourraient considérablement augmenter les recettes. De même, une meilleure utilisation des droits d'accise permettrait d'accroître les recettes. Dans la présente section, nous passons en revue les possibilités offertes pour chaque impôt majeur.

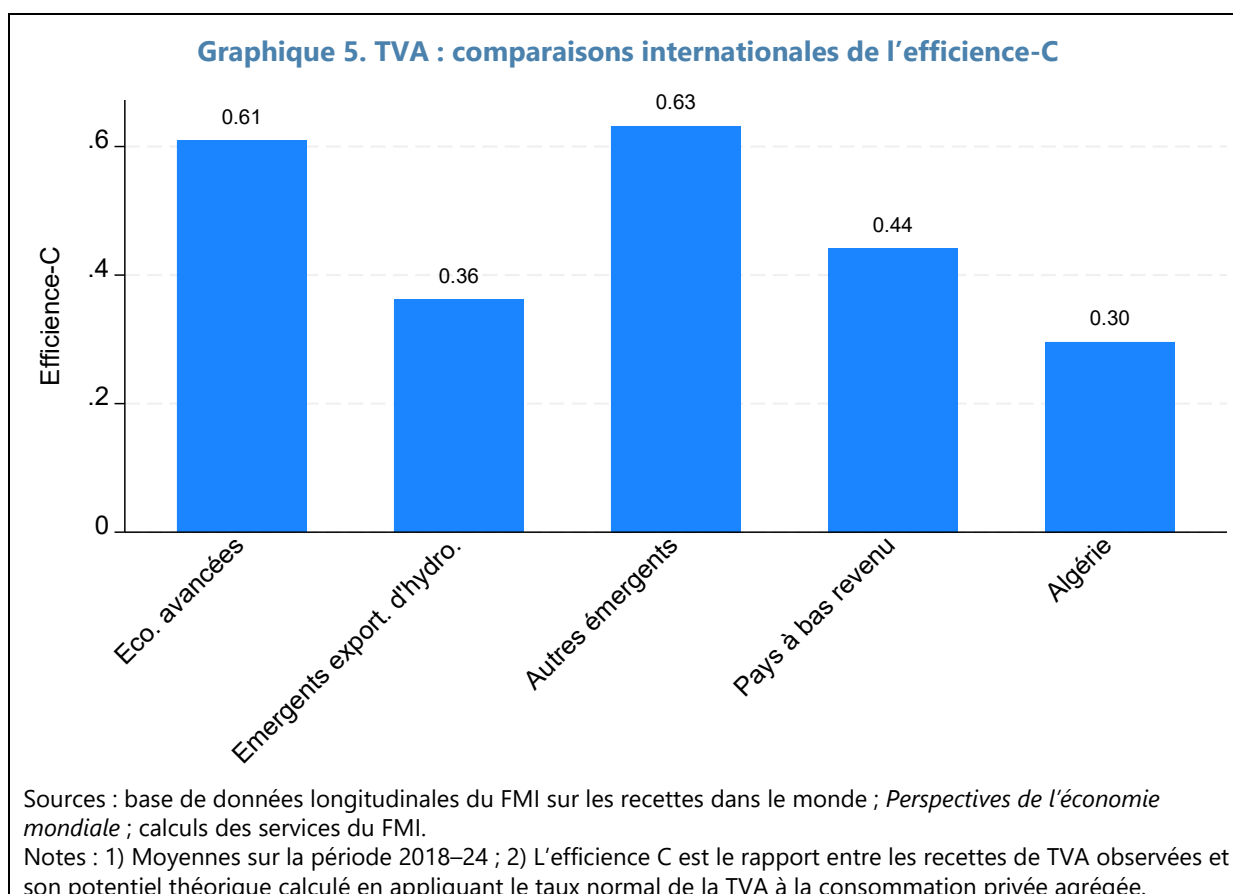
#### Fiscalité indirecte

**14. Le fonctionnement de la TVA pâtit de la multiplicité des exonérations et de la réduction des taux.** Une dynamique d'accumulation des exonérations et d'imposition au taux zéro, ainsi que l'application généralisée du taux réduit de TVA (9 %, contre un taux normal de 19 %), compromet l'efficacité de la taxe. Cela entraîne :

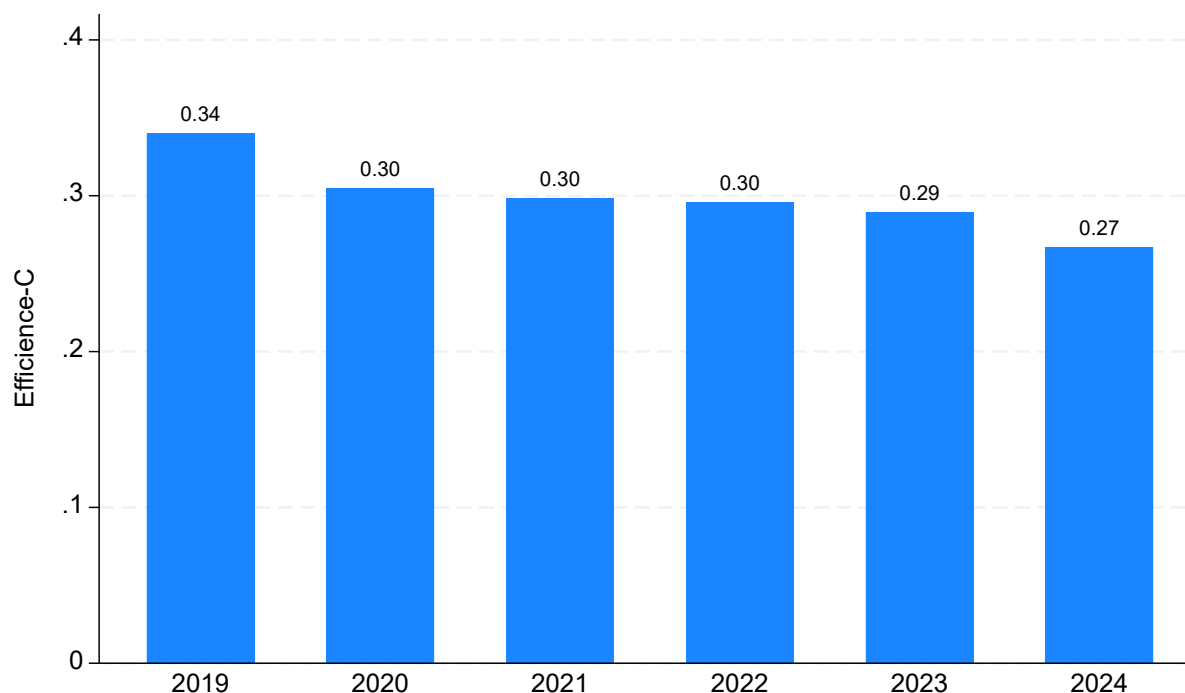
- Une érosion de l'assiette fiscale, avec une baisse de l'efficacité C (le ratio recettes réelles/recettes potentielles) : en moyenne 30 % entre 2018 et 2024, contre 42 % dans les pays émergents exportateurs de combustibles et 59 % dans les pays émergents (Graphique 5). De plus, la tendance est clairement à la baisse, l'efficacité C tombant à seulement 27 % en 2024 (Graphique 6).

<sup>6</sup> Voir Cardarelli *et al.* (2022) et <https://www.worldbank.org/en/research/brief/informal-economy-database>.

- Une complexité administrative, car 70 % des demandes de remboursement de crédit de TVA proviennent d'exonérations qui permettent des déductions fiscales sur les intrants (c'est-à-dire l'imposition au taux zéro).
- Une perte de neutralité de la TVA, qui est généralement l'un de ses principaux atouts, en raison de la grande variation des taux d'imposition effectifs entre les différentes catégories de produits. Cela suppose aussi une difficulté à taxer indirectement le secteur informel, qui constitue normalement l'un des principaux atouts de la TVA.
- Un caractère régressif accru, les dépenses fiscales liées à la TVA profitant de manière disproportionnée aux ménages à revenus élevés.



Graphique 6. TVA : évolution de l'efficience-C (Algérie)



Sources : base de données longitudinales du FMI sur les recettes dans le monde ; *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

**15. La réforme de la TVA consisterait notamment à s'attaquer aux exonérations excessives et à l'imposition au taux zéro, ainsi qu'à améliorer son mécanisme de remboursement des crédits.** Compte tenu de ces faiblesses, une réforme du système de TVA est souhaitable. Les principales mesures consisteront à rationaliser les exonérations et l'imposition au taux zéro et à limiter le taux réduit aux produits de première nécessité<sup>7</sup> et aux intrants agricoles. Afin de rétablir la neutralité de la TVA et d'améliorer le civisme fiscal, les réformes devraient également s'attaquer aux obstacles juridiques et administratifs qui empêchent le remboursement rapide des crédits et réduire progressivement les exonérations et l'imposition au taux zéro dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'immobilier. Le gain total de recettes résultant de ces réformes est estimé à environ 0,75 % du PIB, soit environ la moitié des dépenses fiscales de TVA estimées<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Il conviendrait de coordonner cette réforme avec la réforme des subventions et de la réglementation des prix connexe, qui s'appliquent souvent aux mêmes produits.

<sup>8</sup> Les outils du Département des finances publiques du FMI (en particulier la RA-GAP pour la TVA) permettant de mesurer avec précision l'écart fiscal pourraient être mobilisés pour affiner cette estimation, à condition qu'il y ait une coordination avec la Banque mondiale, qui a apporté son soutien à la modélisation de l'écart de TVA. Voir <https://www.imf.org/en/Capacity-Development/Training/ICDTC/Courses/VGAPx>.

**16. Il serait possible d'étendre les droits indirects, notamment sur les combustibles et le tabac.** Les produits du tabac, l'alcool et certains produits de luxe sont taxés de manière appropriée au titre de la taxe intérieure sur la consommation<sup>9</sup>, tandis que les combustibles fossiles sont soumis à la taxe sur les produits pétroliers (TPP). Le régime d'accise algérien comprend des taxes spécifiques (*ad quantum*), qui sont un excellent moyen de lutter contre les externalités négatives sur la santé et l'environnement, ce qui est encourageant (voir le tableau 1). Cependant, comme le montre le graphique 4, les impôts indirects n'ont représenté en moyenne que 0,9 % du PIB entre 2018 et 2024, contre 2,2 % dans les pays non exportateurs de pétrole. Cela indique qu'il est possible d'étendre les droits indirects, avec l'avantage supplémentaire, par rapport à de nombreuses autres réformes fiscales, de générer des recettes supplémentaires à court terme. Les droits d'accise sur le tabac (sur les cigarettes) ont augmenté en 2025, passant de 37 à 50 dinars par paquet, ce qui constitue un pas dans la bonne direction.

**Tableau 1. Droits d'accise (sélection)**

<b>Produit</b>	<b>Taux spécifique / Taux ad valorem</b>
<b>Cigarettes / tabac</b>	10–15 % (additionnel), 5 % (depuis 2022), 50 DZD par paquet (depuis 2024)
<b>Cigarettes électroniques</b>	40 %
<b>Allumettes / briquets</b>	20 %
<b>Bière</b>	3 971 DZD/hl (spécifique), 10 % (ad valorem)
<b>Café</b>	10 %
<b>Biens de luxe</b>	Jusqu'à 30 %
<b>Carburants (ordinaire)</b>	800 DZD/hl
<b>Carburants (super / sans plomb)</b>	900 DZD/hl
<b>Gazole (diesel)</b>	1 DZD/hl

Sources : Ministère des Finances ; Bureau international de documentation fiscale.

<sup>9</sup> Taxe intérieure de consommation.

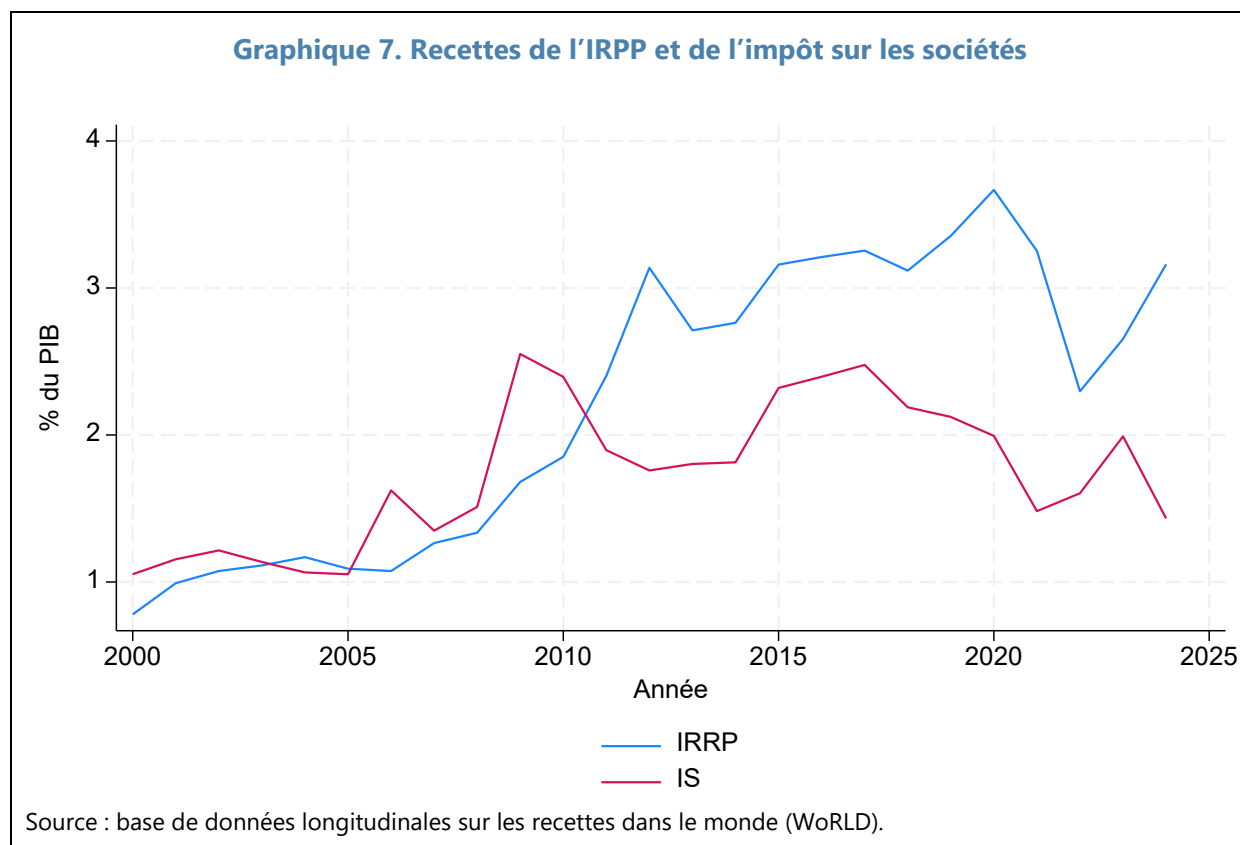
## Fiscalité directe

**17.** L'impôt sur les sociétés est caractérisé par une multiplicité de taux et comprend de nombreuses exonérations et incitations<sup>10</sup>. L'impôt sur les sociétés comporte trois taux distincts en fonction de la nature de l'activité industrielle et commerciale. Un taux réduit de 19 % s'applique aux activités manufacturières, tandis qu'un taux de 23 % s'applique aux entreprises présentes dans les secteurs de la construction, des travaux publics, de l'hydraulique, du tourisme et des activités thermales (à l'exception des agences de voyages). Toutes les autres activités sont imposées au taux normal de 26 %. En outre, les entreprises manufacturières bénéficient d'un taux d'imposition réduit de 10 % sur les bénéfices réinvestis, tandis que les dépenses liées à la recherche-développement interne ou aux partenariats d'innovation avec de jeunes entreprises certifiées sont déductibles à hauteur de 30 % des bénéfices imposables. Parallèlement, le Code des investissements de 2022 prévoit des incitations supplémentaires dans le cadre de trois régimes (sectoriel, régional et projets structurels à grande échelle) accordant des exonérations d'impôt généreuses pouvant aller jusqu'à dix ans, en fonction de la nature et de la localisation de l'investissement.

**18. Cette complexité nuit à la neutralité, à la transparence et au potentiel de recettes de l'impôt sur les sociétés.** La multiplicité des taux et des exonérations augmente le coût du civisme fiscal tant pour les entreprises que pour l'administration fiscale, tout en facilitant l'incivisme fiscal. Par exemple, l'application d'un taux différent aux bénéfices réinvestis est notoirement difficile à contrôler et à administrer, étant donné que l'investissement est généralement financé à partir de ressources fongibles. De plus, la multiplicité des taux affaiblit la neutralité sectorielle. En fin de compte, cette complexité tend à éroder les recettes de l'impôt sur les sociétés, qui sont nettement inférieures à celles des pays comparables, comme indiqué plus haut. Comme le montre le Graphique 7, les recettes de l'impôt sur les sociétés ont stagné au cours de la dernière décennie et ont été dépassées par celles de l'IRPP.

**19. Le régime fiscal simplifié pour les PME (Impôt Forfaitaire Unique, IFU) couvre environ 80 % de l'ensemble des entreprises et joue un rôle essentiel dans la formalisation des entreprises.** L'IFU est un impôt lié au chiffre d'affaires qui s'applique aux PME dont le revenu annuel est inférieur à 8 millions de dinars (environ 61 000 dollars). Les taux varient de 5 à 12 % et le paiement annuel minimum a été augmenté de 10 000 à 30 000 dinars en 2025 afin de renforcer le recouvrement. Parallèlement au régime des autoentrepreneurs, qui cible les travailleurs indépendants, l'IFU favorise l'intégration des petites entreprises dans l'économie formelle. L'un des obstacles majeurs consiste toutefois à encourager les PME, à mesure qu'elles se développent, à passer au régime standard, ce qui renforce également l'argument en faveur d'une simplification de l'impôt sur les sociétés au taux normal.

<sup>10</sup> Impôt sur le bénéfice des sociétés.



**20. Parmi les options envisageables pour réformer l'impôt sur les sociétés, on peut citer la rationalisation de la structure des taux et des incitations à l'investissement.** L'uniformisation des taux et la rationalisation des incitations fiscales sont des orientations prometteuses pour la réforme de l'impôt sur les sociétés. En outre, la réforme internationale de la fiscalité des entreprises en cours dans le cadre du Pilier 2<sup>11</sup> sera pour l'Algérie l'occasion d'aligner ses incitations à l'investissement sur le cadre fiscal mondial minimum et de relever la fiscalité minimale des entreprises<sup>12</sup>. Cependant, même si les modifications apportées aux incitations à l'investissement sont relativement récentes (2022), il n'est probablement pas souhaitable de procéder à des réformes importantes dans ce domaine à court terme.

**21. Améliorer le régime fiscal des industries extractives.** Avec d'importantes réserves de phosphates, de fer, de zinc, de plomb et d'autres minéraux, les industries extractives peuvent contribuer fortement à la diversification économique et à l'augmentation des recettes fiscales. La mise en place d'un régime fiscal plus progressif, axé sur les bénéficiaires, pourrait rendre le secteur plus attractif pour les investisseurs privés, tout en garantissant à l'État une part équitable des recettes

<sup>11</sup> Le Pilier 2 est une initiative de réforme fiscale de portée mondiale qui impose un taux d'imposition effectif minimum de 15 % pour les multinationales afin de réduire le transfert des bénéfices et la concurrence fiscale. Voir <https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/global-minimum-tax/global-anti-base-erosion-model-rules-pillar-two.html>.

<sup>12</sup> Quelle que soit sa rentabilité, chaque entreprise doit actuellement s'acquitter chaque année d'un montant minimum au titre de l'impôt sur les sociétés de 10 000 DZD (environ 70 dollars).

pendant les périodes de forte hausse des cours des produits de base. Compte tenu de la faiblesse des recettes actuelles du secteur extractif (environ 0,02 % du PIB), un régime de redevances progressives axé sur les bénéfiques pourrait probablement générer des recettes supplémentaires<sup>13</sup>.

**22. L'IRPP a enregistré de meilleurs résultats, en particulier récemment**<sup>14</sup>. Comme le montre le Graphique 7, les recettes de l'IRPP sont en hausse et sont globalement alignées sur celles des pays comparables, comme indiqué plus haut. Une révision en 2022 s'est traduite par une baisse des taux de l'IRPP, de nombreux travailleurs du secteur privé passant sous le seuil d'exonération. Cette réforme a amélioré la progressivité de l'IRPP, sans effet notable sur ses recettes globales jusqu'à présent (Graphique 7). Cela est peut-être dû à l'augmentation des salaires dans le secteur public en 2022, 2023 et 2024, qui a compensé les pertes de recettes potentielles. Le Tableau 2 montre que la capacité redistributive de l'IRPP (la différence entre le coefficient de Gini avant et après la redistribution des revenus) est de 4,78, ce qui est comparable à celle de certains pays de référence, tels que l'Égypte, l'Afrique du Sud, la Tunisie et le Maroc. Cela se vérifie également dans le graphique 8 qui présente les taux marginaux et moyens de l'IRPP dans ces pays.

**Tableau 2. Indicateurs et comparateurs de l'IRPP**

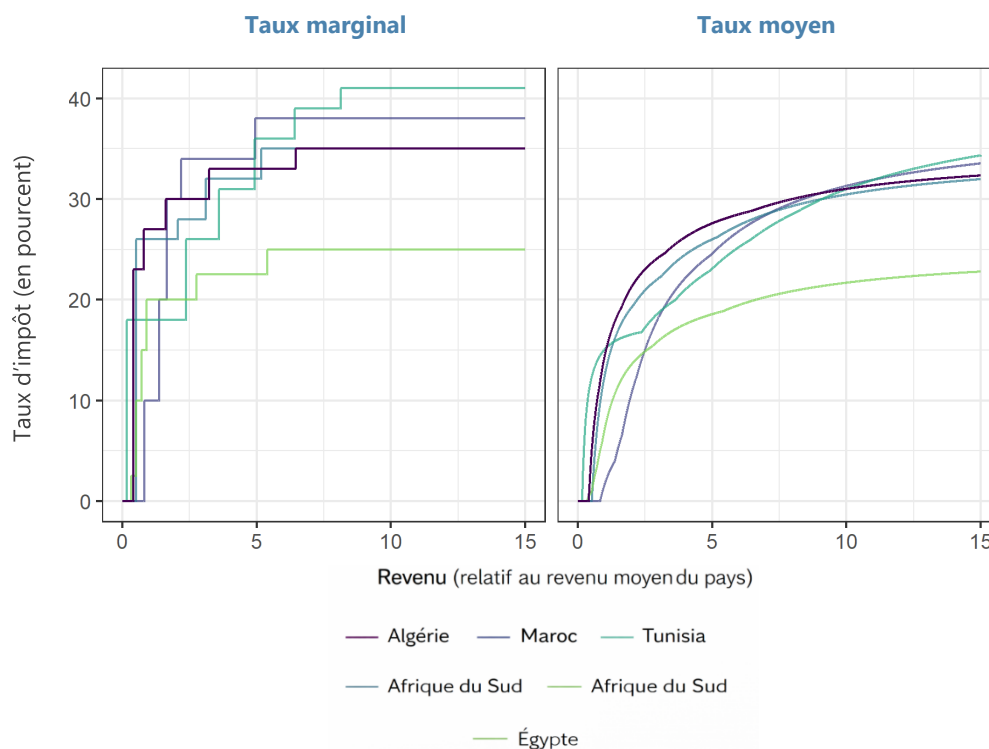
Indicateurs	Algérie	Égypte	Afrique du Sud	Tunisie	Maroc
<b>Paramètres fiscaux de base</b>					
Déduction de base (monnaie nationale)	240 000	24 000	16 425	5 000	30 000
Taux marginal au-dessus de la déduction	23,00	2,50	18,00	26,00	10,00
Taux marginal supérieur de l'IRPP	35,00	25,00	45,00	35,00	38,00
<b>Caractéristiques du système fiscal</b>					
Recettes (en % du PIB)	3,14	1,64	9,11	7,58	3,62
Part des contribuables hors du champ de l'impôt (%)	17,49	19,54	34,27	39,25	70,10
Taux d'imposition agrégé	19,10	11,87	25,32	16,44	13,73
Taux d'imposition agrégé (au-dessus du seuil)	19,50	12,17	25,96	18,35	18,79
<b>Redistribution</b>					
Coefficient de Gini avant impôt	48,70	57,19	76,88	53,05	60,04
Coefficient de Gini après impôt	43,92	53,17	72,23	47,76	54,52
Capacité redistributive	4,78	4,02	4,65	5,29	5,52
<b>Taux moyens d'imposition par quintile</b>					
Quintile 1	1,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Quintile 2	9,45	0,82	3,05	0,17	0,00
Quintile 3	13,96	2,84	10,16	8,58	0,00
Quintile 4	18,31	7,89	14,37	15,01	2,39
Quintile 5	31,43	22,78	39,64	30,92	33,61

Sources : Outil d'évaluation de l'IRPP ; FMI.  
Note : Toutes les valeurs sont exprimées en pourcentage, sauf indication contraire. Dernières années pour lesquelles ces données sont disponibles.

<sup>13</sup> Si les cours de l'énergie et des matières premières sont influencés par les tendances de la demande mondiale, les cours des matières premières, comme ceux des phosphates, du fer et du zinc, réagissent plus directement à la demande sectorielle de l'agriculture et de la construction.

Par conséquent, l'augmentation des recettes du secteur extractif ne contribuerait pas nécessairement à accroître la volatilité globale des recettes.

<sup>14</sup> Impôt sur le revenu global.

**Graphique 8. Taux de l'IRPP en Algérie et dans des pays de référence**

Sources : base de données sur les inégalités mondiales ; Bureau international de documentation fiscale ; outil d'évaluation de l'IRPP ; FMI.

**23. Néanmoins, il est possible de simplifier l'IRPP.** L'IRPP comporte une multiplicité de tranches et un régime complexe de déductions et de crédits, ce qui rend plus difficile l'observation des règles aussi bien de la part des contribuables que de l'administration. À vrai dire, l'IRPP se caractérise par un degré élevé de fragmentation en raison d'un large éventail de déductions, d'abattements et de crédits d'impôt, dont bon nombre sont sectoriels, catégoriels ou conditionnels. Si, dans certains cas, le but est de garantir la progressivité ou de protéger les personnes à faible revenu, le résultat global est un système difficile à comprendre pour les contribuables et lourd à gérer. La simplification de la structure de l'IRPP, en regroupant les déductions, en limitant les exemptions et en révisant les régimes spéciaux, renforcerait l'équité, améliorerait le civisme fiscal et favoriserait une plus forte mobilisation des recettes.

**24. En Algérie, la taxe foncière est une composante essentielle du financement des collectivités locales, mais elle se heurte à d'importants obstacles structurels<sup>15</sup>.** Bien qu'elle représente une part importante des recettes fiscales locales, l'assiette fiscale globale demeure étroite et les taux de recouvrement sont faibles. Comme le montre le graphique 4, sa contribution au total des recettes est minime, alors que, selon les estimations, elle pourrait être supérieure à 1 %

<sup>15</sup> *Taxe foncière.*

du PIB. L'un des principaux facteurs à l'origine de cette contre-performance est que les valeurs foncières administratives utilisées pour calculer l'assiette fiscale sont sans commune mesure avec les valeurs réelles du marché. Cela compromet la capacité des administrations locales, en particulier dans les municipalités rurales et de petite taille, de mobiliser des recettes suffisantes pour répondre aux besoins locaux. La mise en place d'un système d'impôt foncier fonctionnel devrait donc faire partie intégrante du programme plus large de réforme fiscale.

**25. S'attaquer aux petites taxes inefficaces.** Enfin, le régime fiscal algérien comprend de nombreuses petites taxes qui génèrent des recettes limitées tout en imposant des coûts administratifs fixes<sup>16</sup>. Une réforme globale devrait réévaluer ces taxes, en mettant en balance leur potentiel de recettes et la complexité qu'elles ajoutent au système.

### Administration fiscale

**26. Renforcer l'administration fiscale.** L'administration fiscale algérienne s'est employée activement à dématérialiser ses opérations et à améliorer ses systèmes d'information. Parmi les autres possibilités d'amélioration importantes, la mise en place d'un cadre complet de gestion des risques pour les principaux secteurs<sup>17</sup>, notamment le pétrole et le gaz, pourrait considérablement renforcer le civisme fiscal et contribuer à la stabilisation des recettes.

**27. Le recouvrement des arriérés d'impôts est un enjeu budgétaire majeur.** L'administration fiscale a à juste titre alloué des ressources substantielles au recouvrement des dettes fiscales en souffrance, dont environ 1 500 milliards de dinars (environ 4,4 % du PIB de 2024) sont considérés comme recouvrables. Les recouvrements annuels potentiels sont estimés à environ 200 milliards de dinars, soit 0,6 % du PIB, ce qui représente un montant très important.

**28. La mise en œuvre de l'outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale (TADAT) permettrait de définir les priorités en matière de réforme de l'administration fiscale.** Le TADAT est un cadre internationalement reconnu, mis au point par le FMI pour évaluer les points forts et les faiblesses de l'administration fiscale d'un pays<sup>18</sup>. Le TADAT utilise une méthodologie normalisée pour évaluer des domaines clefs (immatriculation fiscale, déclaration, paiement, civisme fiscal, règlement des litiges, etc.), couvrant les principaux impôts, tels que l'impôt sur le revenu et la TVA. L'évaluation s'articule autour de neuf domaines d'analyse de la performance, les résultats étant notés de A (bonnes pratiques) à D (faible performance). Le TADAT fournit aux États et aux partenaires pour le développement une base objective pour définir les objectifs de réforme prioritaires, suivre les progrès et harmoniser l'assistance technique, ce qui permet de

<sup>16</sup> Y compris les droits de timbre, la taxe de domiciliation bancaire, la taxe pour usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de la télévision et la taxe de publicité. La Loi de finances 2025 à elle seule a créé trois nouvelles taxes : la taxe perçue au titre des autorisations de production audiovisuelle, la taxe perçue sur la carte nationale du journalisme professionnel, et la taxe perçue au titre de l'accréditation des correspondants permanents des médias de droit étranger.

<sup>17</sup> Voir Betts (2022).

<sup>18</sup> Voir <https://www.tadat.org/>.

favoriser l'efficacité et la transparence des systèmes fiscaux. Il convient de noter que la Tunisie et le Maroc ont déjà procédé à des évaluations TADAT ces dernières années.

## **D. Conclusion : vers une stratégie de mobilisation des ressources intérieures**

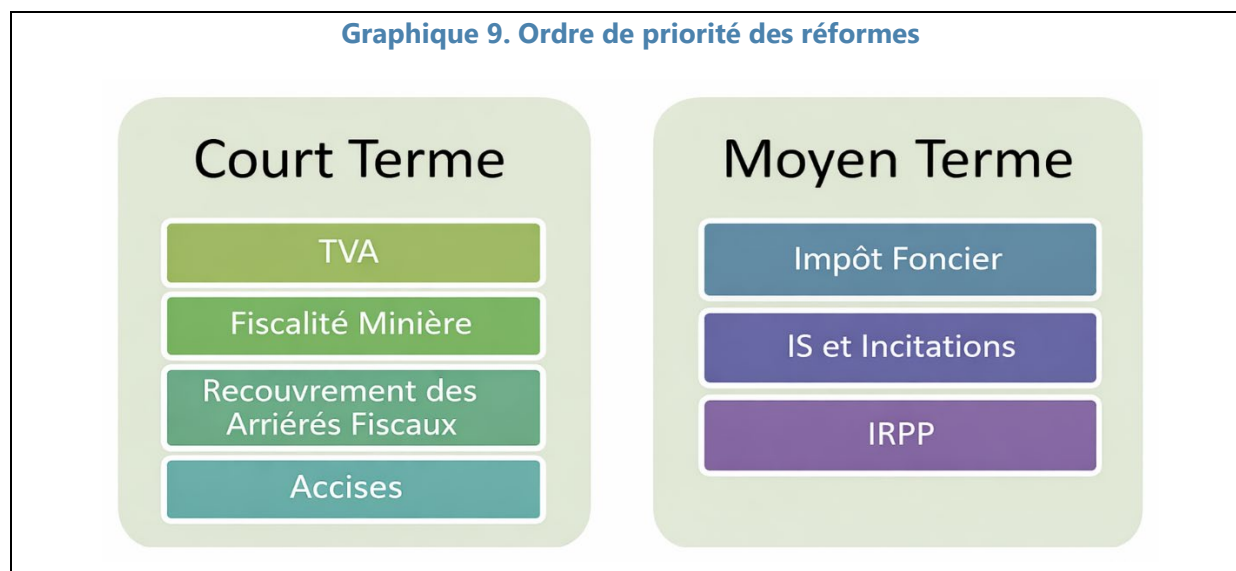
**29. Une réforme fiscale plus poussée permettrait de mobiliser d'importantes ressources intérieures supplémentaires.** L'Algérie dispose des atouts nécessaires pour augmenter ses recettes fiscales hors hydrocarbures d'environ 2 à 4 % du PIB. Les principaux objectifs de réforme prioritaires consistent à élargir l'assiette fiscale en rationalisant les exonérations et les taux des principaux impôts et à renforcer les taxes sous-utilisées, telles que les droits d'accise, l'impôt foncier et les redevances minières.

**30. Amélioration de la conception du système fiscal.** L'accent mis sur les objectifs de réforme prioritaires des principaux impôts intérieurs pourrait nécessiter :

- De simplifier les taux d'imposition, en particulier de la TVA et de l'impôt sur les sociétés, en vue de réduire les distorsions et d'améliorer la neutralité.
- De rationaliser les exonérations et les incitations fiscales pour la TVA, l'impôt sur les sociétés et l'IRPP, avec des critères clairement définis et une utilisation limitée.
- D'améliorer la conception et le fonctionnement des droits d'accise, de l'impôt foncier et du régime fiscal applicable au secteur extractif.

**31. Toutefois, la stabilité du système fiscal est également importante, et il convient d'accorder une attention particulière à l'échelonnement et à la hiérarchisation des réformes.** Par exemple, comme mentionné plus haut, les incitations à l'investissement ont été modifiées relativement récemment (2022) et il ne serait pas opportun de les réformer à nouveau à court terme. De même, l'IRPP a été récemment réformé et ne constitue pas non plus une priorité à court terme. Des améliorations de la TVA, des régimes fiscaux appliqués au secteur extractif et des droits d'accise pourraient intervenir plus tôt, comme l'illustre le graphique 9. Le recouvrement des arriérés d'impôts, déjà bien engagé, demeure une priorité à court terme.

Graphique 9. Ordre de priorité des réformes



**32. Vers une stratégie de mobilisation des recettes.** Une stratégie de recettes à moyen terme (SRMT) pourrait s'avérer utile pour mettre en œuvre une réforme fiscale globale, incluant l'administration fiscale et la gestion du civisme fiscal. La SRMT est un cadre généralement étalé sur 4 à 6 ans, utilisé pour donner une visibilité à la réforme fiscale tout en assurant une coordination adéquate entre l'évolution de la fiscalité, les réformes de l'administration fiscale et la codification du droit fiscal. La SRMT a été utilisée dans 24 pays, dont l'Égypte<sup>19</sup>. Une SRMT encadre la réforme du système fiscal de manière globale à moyen terme, avec quatre composantes interdépendantes :

- Un engagement politique soutenu, de la formulation à la mise en œuvre.
- Un soutien coordonné entre les partenaires de développement des capacités pour s'aligner sur les priorités des décideurs.
- Un objectif de recettes quantifié pour promouvoir le développement économique et social.
- Une approche globale intégrant les liens réciproques entre la politique, l'administration et le cadre juridique.

**33. Des réformes structurelles seraient essentielles pour soutenir une réforme fiscale.**

L'élargissement de l'inclusion financière et la limitation de l'utilisation des espèces dans les transactions, la lutte contre la corruption au sein de l'administration fiscale, l'amélioration de la transparence et la réduction du poids de l'économie informelle contribueraient à la réalisation de l'objectif de mobilisation des recettes.

<sup>19</sup> Voir PCT (2023).

## Bibliographie

- Benitez, Juan Carlos, Mario Mansour, Miguel Pecho, and Charles Vellutini. 2023. *Building Tax Capacity in Developing Countries*. Staff Discussion Note. International Monetary Fund.
- Betts, Susan. 2022. *Revenue Administration: Compliance Risk Management: Overarching Framework to Drive Revenue Performance*. How-to Note. International Monetary Fund.
- Cardarelli, Mr Roberto, Hippolyte W. Balima, Chiara Maggi, et al. 2022. *Informality, Development, and the Business Cycle in North Africa*. International Monetary Fund.
- PCT. 2023. *PCT Progress Report 2023*. Platform for Collaboration on Tax.
- Verdier, Genevieve, Brett Rayner, Priscilla S. Muthoora, et al. 2022. *Revenue Mobilization for a Resilient and Inclusive Recovery in the Middle East and Central Asia*. Departmental Paper. IMF.